



**MAIRIE DE TREGAT**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 18 JUILLET 2024 A 18H30**

Etaient présents :

- Alain GERBE
- Loïc PETILLON
- Elodie BUREL
- Xavier BOLZER
- Stéphane DUVAIL
- Gérard GOASCOZ
- Anne JOURDREN
- Soizic KOZAK
- Gaëtan MASSOT
- Thierry QUEFFELEC

Absents excusés :

- Gwénaëlle CAMPIN
- Eric CAMPIN

Absents ayant donné procuration :

- Elios NUNEZ à Loïc PETILLON
- Gwénaëlle DANIEL à Anne JOURDREN

M. PETILLON Loïc a été nommé secrétaire de séance.

La séance a été ouverte à 18 heures 30.

Sur proposition du Maire, les membres du conseil municipal ont décidé de supprimer le point de l'ordre du jour concernant l'intégration de parcelles communales dans le périmètre du projet de réserve naturelle régionale.

Sur proposition du maire, le compte-rendu du conseil municipal du 24 mai 2024 a été validé.

**1 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2024**

Sur avis de la commission des Finances qui s'est tenue le 4 juillet 2024, il a été proposé de verser des subventions aux associations au titre de l'année 2024 selon le détail ci-dessous :

NOMS	ACCORDE EN 2023	PROPOSITION 2024
<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>		
Société de chasse	200.00 €	200.00 €
Marcassins sportifs	1 000.00 €	1 150.00 €
CLPE	3 000.00 €	3 000.00 €
Bibliothèque	800.00 €	1 151.00 €
Les Pongistes Bigoudens	60.00 €	60.00 €
<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES EXTERIEURES</b>		
Club Athlétique Bigouden	-	80.00 €
Escalade bigoudène	100.00 €	120.00 €
Handball Club du HPB	185.00 €	255.00 €
Asso sportive du collège de Plozévet	40.00 €	60.00 €
Carabine bigoudène	-	20.00 €
UGB (Gym Bigoudène)	-	80.00 €
Rugby club bigouden	20.00 €	20.00 €
<b>ASSOCIATION A BUT SOCIAL</b>		
Jonathan Pierre Vivantes 29 et 22	50.00 €	50.00 €
Secours catholique	80.00 €	80.00 €
Banque Alimentaire	80.00 €	80.00 €
Cap Solidarité Ouest Cornouaille	-	50.00 €
<b>MALADIES</b>		
France Alzheimer - Brest	100.00 €	100.00 €
Handisport Cornouaille - Quimper	25.00 €	25.00 €
France ADOT 29 (Don d'Organes et Tissus humains)	-	25.00 €
ADAPEI 29 - Quimper	25.00 €	25.00 €
<b>MALADIES</b>		
DDEN	30.00 €	30.00 €
MFR ELLIANT	20.00 €	20.00 €
MFR PLEYBEN	-	20.00 €
<b>AGRICULTURE</b>		
Solidarité paysans - Rennes	50.00 €	50.00 €
Elevages et passion Pays Bigouden	58.00 €	58.00 €
<b>AUTRES ASSOCIATIONS</b>		
Bibliothèque sonore de Quimper et du Finistère	20.00 €	20.00 €
Association Prévention Routière	20.00 €	20.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 849.00 €</b>

M. Stéphane DUVAIL, de par sa qualité de membre du bureau de l'association « Les Marcassins sportifs de Tréogat », a quitté la salle durant le vote.

**Décision du Conseil Municipal** : proposition validée – 12 voix pour.

\*\*\*\*\*

Arrivée de Gérard GOASCOZ à 18h40.

\*\*\*\*\*

## 2 – TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU DE LA COMMUNE VERS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Maire a exposé qu'en 2020, au renouvellement général des Conseils Municipaux et communautaires, les Communes du Haut Pays Bigouden avaient décidé de ne pas opter pour le transfert de compétence PLU de plein droit prévu le 1<sup>er</sup> juillet 2021, mais de porter le débat relatif au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à mi-mandat, la volonté des élus étant d'étudier sur le début de mandat cette prise de compétence après avoir bien défini la gouvernance et la méthodologie du projet, l'ingénierie nécessaire au pilotage et à la mise en œuvre de la compétence.

Un débat s'est structuré entre la CCHPB et les communes autour de réunions et d'échanges en bureau communautaire, lors d'un séminaire en novembre 2023, de rencontres avec les élus et dans le cadre d'un groupe de travail en charge de la rédaction du projet de charte de gouvernance (en annexe).

Il en est ressorti que les conditions de réussite d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal reposent notamment sur la proximité avec le rôle affirmé des communes dans l'élaboration et la vie du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il permet également de partager une vision et un projet politique fort entre les dix communes du Haut Pays Bigouden, de répondre collectivement aux enjeux de sobriété foncière, d'articuler les différentes politiques publiques des communes et de la communauté de communes et les traduire d'un point de vue opérationnel, de déployer une ingénierie partagée en urbanisme et d'optimiser les coûts associés à l'élaboration et au suivi des documents d'urbanisme.

Pour ces raisons, un transfert de la compétence PLU à la communauté de communes du Haut Pays Bigouden à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 a été proposé. L'organisation et les conditions d'exercice de ce transfert figurent dans la charte de gouvernance de la CCHPB.

Il a été rappelé, concernant les implications de ce transfert de compétence, qu'au-delà de l'élaboration d'un PLUiH :

- il entraînera le transfert de compétence lié à l'exercice du Droit de Prémption Urbain (DPU). Un vote ultérieur sera programmé par la CCHPB pour localiser les secteurs d'intervention du DPU communautaire (le DPU sur les autres secteurs étant délégué aux communes) ;
- il confèrera à la CCHPB la compétence en matière de règlement local de publicité. L'opportunité d'élaborer ce document sera étudiée postérieurement à la prise de compétence par la CCHPB ;
- il en résultera que la CCHPB poursuivra les procédures d'évolution des documents d'urbanisme communaux en cours à la date du transfert de compétence après accord de la commune concernée.

Le maire a précisé qu'un l'avis favorable au transfert de compétence a été émis par le bureau communautaire en date du 1 février 2024.

Il a été proposé de se prononcer favorablement sur le transfert de compétence à la CCHPB en matière de Plan Local d'Urbanisme PLU à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

**Décision du Conseil Municipal** : proposition validée - 9 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions.

### 3 – DELEGATIONS AUX ADJOINTS

Le Maire a rappelé que, par arrêté municipal du 27 juin 2023, il a délégué les fonctions suivantes aux adjoints :

- 1<sup>er</sup> adjoint, M. PETILLON Loïc : affaires scolaires, jeunesse et enfance ;
- 2<sup>ème</sup> adjointe, Mme CAMPIN Gwénaëlle : culture, tourisme, animation, communication, sport et loisirs ;
- 3<sup>ème</sup> adjointe : Mme BUREL Elodie : finances, action sociale ;
- 4<sup>ème</sup> adjoint : M. NUNEZ Elios : travaux (voirie et bâtiments), environnement, espaces verts, agriculture.

Suite à la démission de Madame Gwénaëlle CAMPIN de sa fonction d'adjointe au Maire, acceptée par M. le Préfet en date du 3 juin 2024, il a été proposé de supprimer un poste d'adjoint, de nommer les élus selon le détail ci-après et de leur déléguer les fonctions suivantes :

- 1<sup>er</sup> adjoint : M. PETILLON Loïc : affaires scolaires, jeunesse et enfance, culture
- 2<sup>ème</sup> adjointe : Mme BUREL Elodie : finances, action sociale, communication
- 3<sup>ème</sup> adjoint : M. NUNEZ Elios : travaux, environnement, espaces verts, agriculture, tourisme, sports et loisirs.

**Décision du Conseil Municipal** : proposition validée à l'unanimité. Le tableau du conseil municipal sera mis à jour et transmis en Préfecture.

### 4 – COMMISSIONS COMMUNALES

Le Maire a rappelé qu'en date du 1<sup>er</sup> juillet 2023, le Conseil Municipal avait décidé la constitution des commissions suivantes :

- **Commission affaires scolaires, jeunesse et enfance**  
Adjoint au maire chargé de la commission : Loïc PETILLON  
Suppléant : Gérard GOASCOZ  
Membres : Gérard BENSOUSSAN, Soizic KOZAK, Gwénaëlle DANIEL, Alain GERBE
- **Commission associations, culture, tourisme, animation, communication dont MAJ du site internet, sports et loisirs**  
Adjointe au maire chargé de la commission : Gwénaëlle CAMPIN  
Suppléant : Thierry QUEFFELEC  
Membres : Gérard GOASCOZ, Elodie BUREL, Loïc PETILLON, Stéphane DUVAIL, Gwénaëlle DANIEL, Gérard BENSOUSSAN, Alain GERBE
- **Commission finances**  
Adjointe au maire chargée de la commission : Elodie BUREL  
Suppléante : Gwénaëlle DANIEL  
Membres : Stéphane DUVAIL, Thierry QUEFFELEC, Anne JOURDREN, Eric CAMPIN, Elios NUNEZ, Alain GERBE
- **Commission action Sociale**  
Adjointe au maire chargée de la commission : Elodie BUREL  
Suppléante : Gwénaëlle DANIEL  
Membres : Stéphane DUVAIL, Thierry QUEFFELEC, Anne JOURDREN, Eric CAMPIN, Elios NUNEZ, Alain GERBE
- **Commission travaux, urbanisme et assainissement**  
Adjoint au maire chargé de la commission : Elios NUNEZ  
Suppléant : Alain GERBE  
Membres : Eric CAMPIN, Anne JOURDREN, Gérard GOASCOZ, Xavier BOLZER, Gaëtan MASSOT, Thierry QUEFFELEC
- **Commission environnement, espaces verts, agriculture**  
Adjoint au maire chargé de la commission : Elios NUNEZ  
Suppléant : Xavier BOLZER  
Membres : Gérard BENSOUSSAN, Soizic KOZAK, Anne JOURDREN, Gwénaëlle CAMPIN, Gwénaëlle DANIEL, Alain GERBE

Suite à la démission de Madame Gwénaëlle CAMPIN de sa fonction d'adjointe au Maire, il a été proposé de modifier les commissions et leur composition comme suit :

- **Commission affaires scolaires, jeunesse et enfance, culture**  
Adjoint au maire chargé de la commission : Loïc PETILLON  
Suppléant : Gérard GOASCOZ  
Membres : Gérard BENSOUSSAN, Soizic KOZAK, Gwénaëlle DANIEL, Alain GERBE
  
- **Commission tourisme et animation, sports et loisirs**  
Adjoint au maire chargé de la commission : Elios NUNEZ  
Suppléant : Thierry QUEFFELEC  
Membres : Gérard GOASCOZ, Elodie BUREL, Loïc PETILLON, Stéphane DUVAIL, Gwénaëlle DANIEL, Gérard BENSOUSSAN, Alain GERBE
  
- **Commission finances**  
Adjointe au maire chargée de la commission : Elodie BUREL  
Suppléante : Gwénaëlle DANIEL  
Membres : Stéphane DUVAIL, Thierry QUEFFELEC, Anne JOURDREN, Eric CAMPIN, Elios NUNEZ, Alain GERBE
  
- **Commission action Sociale**  
Adjointe au maire chargée de la commission : Elodie BUREL  
Suppléante : Anne JOURDREN  
Membres : Stéphane DUVAIL, Thierry QUEFFELEC, Anne JOURDREN, Eric CAMPIN, Elios NUNEZ, Alain GERBE
  
- **Commission communication**  
Adjointe au maire chargée de la commission : Elodie BUREL  
Suppléant : Thierry QUEFFELEC  
Membres : Gérard GOASCOZ, Elodie BUREL, Loïc PETILLON, Stéphane DUVAIL, Gwénaëlle DANIEL, Gérard BENSOUSSAN, Alain GERBE
  
- **Commission travaux, urbanisme et assainissement**  
Adjoint au maire chargé de la commission : Elios NUNEZ  
Suppléant : Alain GERBE  
Membres : Eric CAMPIN, Anne JOURDREN, Gérard GOASCOZ, Xavier BOLZER, Gaëtan MASSOT, Thierry QUEFFELEC, Elodie BUREL
  
- **Commission environnement, espaces verts, agriculture**  
Adjoint au maire chargé de la commission : Elios NUNEZ  
Suppléant : Xavier BOLZER  
Membres : Soizic KOZAK, Anne JOURDREN, Gwénaëlle CAMPIN, Gwénaëlle DANIEL, Alain GERBE, Gérard BENSOUSSAN, Gaëtan MASSOT.

**Décision du Conseil Municipal** : proposition validée à l'unanimité.

## 5 – INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS

Le maire a exposé qu'il convient de revoir le tableau des indemnités des adjoints suite à la démission de Gwénaëlle CAMPIN et à la suppression d'un poste d'adjoint.

Vu l'arrêté municipal du 27 juin 2023 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire ;

Vu le courrier adressé par Madame CAMPIN au Préfet en date du 15 mai 2024 faisant part de son souhait de démissionner de son mandat d'adjointe au maire ;  
Vu le courrier de M. le Préfet du 3 juin 2024 d'acceptation de la démission de Mme CAMPIN de son mandat d'adjointe au maire ;

Il a été proposé de modifier le tableau des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire à compter du 4 juin 2024 comme suit :

FONCTION	MONTANT MENSUEL BRUT au 01/06/2024	POURCENTAGE INDICE 1027
1 <sup>er</sup> adjoint	287,73 €	7 %
2 <sup>ème</sup> adjoint	287,73 €	7 %
3 <sup>ème</sup> adjoint	287,73 €	7 %

**Décision du Conseil Municipal** : proposition validée à l'unanimité.

#### 6 – INSTAURATION DU DISPOSITIF DE TITRES RESTAURANTS AU BENEFICE DES AGENTS COMMUNAUX

L'adjointe au maire en charge de l'action sociale a rappelé que lors de la séance du 24 mai 2024, les membres du conseil municipal avait émis un avis de principe favorable au projet de mise en place de titres restaurants pour le personnel.

Elle a précisé que le Comité Social Territorial du CDG29, saisi le 30 mai pour avis sur le projet, a émis un avis favorable lors de sa séance du 18 juin 2024.

Il a été proposé de mettre en place le dispositif de titres restaurants pour le personnel à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, selon les modalités suivantes :

- Titres restaurants via adhésion au contrat groupe proposé par le CDG29
- Support choisi : carnet papier
- Bénéficiaires : fonctionnaires titulaires et stagiaires, contractuels (CDD et CDI), contrats aidés et apprentis
- Conditions d'ancienneté : aucune
- Valeur faciale des titres restaurants : 6,50 € brut par jour travaillé
- Montant de la participation employeur : 50 %, soit 3,25 €/titre
- Date de mise en place : 1<sup>er</sup> septembre 2024

**Décision du Conseil Municipal** : proposition validée à l'unanimité.

#### 7 – TRAVAUX DE SECURISATION DES ABORDS DE L'ECOLE – AMENAGEMENT DU PARKING A PROXIMITE DE L'ESPACE PERISCOLAIRE

Dans le cadre de la sécurisation des abords de l'école, l'adjoint au Maire a rappelé qu'un marquage au sol de places de stationnement et l'installation de panneaux indiquant un accès réservé aux parents d'élèves a été réalisé.

Dans la continuité de cette opération, il convient de créer une zone piétonne sécurisée aux abords de l'école, au niveau de l'accès au bâtiment périscolaire, via l'installation de potelets métalliques, de chaînes amovibles et de jardinières.

Un devis a été reçu de la Sté HELIOS, qui avait réalisé le marquage au sol des places de stationnement du parking, pour la fourniture et la pose de 6 potelets et de chaînes, pour un montant de 2.040,00 € HT, soit 2.448,00 € TTC.

Il a été proposé de valider le projet de création d'une zone piétonne sécurisée devant le bâtiment périscolaire et le portail d'accès familles de l'école, ainsi que le devis de la Sté HELIOS pour le montant ci-dessus, et d'autoriser le maire à procéder à l'acquisition de deux jardinières type béton pour un montant maximum de 500,00 € TTC.

**Décision du Conseil Municipal** : proposition validée à l'unanimité.

## 8 – TRAVAUX – BOULODROME

L'adjoint au Maire a exposé que, dans la continuité de l'aménagement de l'espace sports et loisirs situé à proximité du terrain de football municipal, il est projeté de créer des terrains de pétanque à proximité du parcours santé. Des entreprises ont été contactées afin d'obtenir des devis pour la réalisation de 2 terrains de pétanque.

Coût de l'opération :

- Terrassement et empierrement :	2.760,00 € HT	3.312,00 € TTC	Sté LE ROUX
- Fourniture de sable/gravillon :	385,00 € HT	462,00 € TTC	Sté LE ROUX
- Fourniture de traverses (encadrement) :	885,00 € HT	1.062,00 € TTC	POINT VERT
<b>TOTAL</b>	<b>4.030,00 € HT</b>	<b>4.836,00 € TTC</b>	

Il a été proposé de valider le projet de création d'un boulo-drome composé de 2 terrains de pétanque sur la parcelle cadastrée ZC-127, pour un coût total de 4.030,00 € HT, soit 4.836,00 € TTC, ainsi que les devis de travaux et de fourniture de matériaux correspondants.

**Décision du Conseil Municipal** : proposition validée à l'unanimité.

## 9 – RENOUELEMENT DE L'ABONNEMENT AU SERVICE NUMERIQUE « PANNEAU POCKET »

Le Maire a proposé au conseil municipal de renouveler l'abonnement à l'application Panneau Pocket pour informer les habitants en temps réel de l'actualité de la commune. Cela va de l'information pratique aux événements locaux en passant par les alertes ponctuelles (cambriolages, météo, accidents...).

La commune étant adhérente de l'Association des Maires Ruraux du Finistère, elle bénéficie d'un tarif préférentiel de 130 € par an (cf. tarifs en annexe), applicable aux communes de moins de 1 000 habitants.

Un module complémentaire est proposé, permettant de compléter et de personnaliser l'espace numérique de la commune avec des informations pratiques, des numéros utiles, etc., pour un coût additionnel de 100,00 €/an.

**Décision du Conseil Municipal** : renouvellement de l'abonnement à 130,00 €, sans option, validé à l'unanimité.

## 10 – AMENAGEMENT/SECURITE – INSTALLATION DE BALISES LUMINEUSES GRAND RUE

L'adjoint au maire a exposé que plusieurs secteurs du bourg ont été identifiés comme sensibles en termes de sécurité pour les piétons compte-tenu, notamment, de la vitesse des véhicules.

Il a été proposé d'expérimenter un système de balises lumineuses Grand Rue, à hauteur du passage piétons situé en face du restaurant Vince-Versa.

Coût de la fourniture de 4 balises lumineuses avec LED : 107,50 € HT x 4 =	430,00 € HT	516,00 € TTC
Transport :	<u>55,00 € HT</u>	<u>66,00 € TTC</u>
Total	485,00 € HT	582,00 € TTC

**Décision du Conseil Municipal** : proposition validée à l'unanimité.

## 11 – BIBLIOTHEQUE – ACQUISITION DE PETIT MOBILIER

Le maire expose que dans le cadre d'un réaménagement intérieur de la bibliothèque municipale, les bénévoles ont effectué des travaux de peinture et de présentation des ouvrages à disposition des lecteurs. La mairie, quant à elle, a validé l'acquisition et l'installation de nouveaux radiateurs électriques.

En accord avec Pierre LE BERRE, Président de l'association « les amis de la bibliothèque de Tréogat », il a été convenu de réaménager l'espace lecture en ajoutant un sofa et des étagères.

Il a été proposé de valider l'acquisition chez CONFORAMA d'un sofa 2 places et de 2 étagères, pour un montant total TTC de 158,30 €.

**Décision du Conseil Municipal** : proposition validée à l'unanimité.

## 12 – PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS – ACQUISITION D'UNE TABLE ELEVATRICE

L'adjoint au maire a exposé qu'il convient d'éviter les ports de charges lourdes par les agents des services périscolaires dans le cadre de la prévention des risques professionnels. En effet, il a été constaté que les agents réceptionnant les repas des enfants étaient amenés à soulever manuellement des containers lourds et encombrants.

Il a été proposé de mettre à disposition des agents de la cantine une table élévatrice. La Sté LTM-SETIN a fait parvenir un devis à la mairie, d'un montant de 760,15 € HT, soit 912,18 € TTC.

Il a été proposé de valider l'acquisition d'une table élévatrice pour les services périscolaires et de valider le devis de la Sté LTM-SETIN.

**Décision du Conseil Municipal** : proposition validée à l'unanimité.

### 13 – PERISCOLAIRE – REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE MUNICIPALE

L'adjoint au maire a exposé que la mairie met à disposition des familles depuis deux ans un logiciel leur permettant d'inscrire les enfants aux services périscolaires via un portail numérique sécurisé. Actuellement, les parents d'élèves ont le choix entre l'inscription numérique et l'inscription classique sur des fiches papier qui se trouvent à leur disposition dans le sas d'entrée de l'espace périscolaire.

Il a rappelé que l'objectif de la mise en place du portail numérique est de supprimer les inscriptions manuelles, chronophages et sources d'erreurs de pointage.

La commune étant desservie depuis plusieurs mois par la fibre, les familles peuvent désormais se connecter au portail numérique sans difficultés. C'est pourquoi il a été proposé de modifier le règlement de la garderie à partir de la rentrée scolaire 2024-2025, en supprimant l'option de l'inscription papier aux services périscolaires de cantine et garderie.

**Décision du Conseil Municipal** : proposition validée à l'unanimité.

### 14 – PERISCOLAIRE – REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE

Pour les mêmes motifs que ceux exposés ci-dessus, il a été proposé de modifier le règlement intérieur de la cantine.

**Décision du Conseil Municipal** : proposition validée à l'unanimité.

### 15 – CONVENTION SDEF DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE (CEP) – AVENANT DE REGULARISATION

Le maire a exposé la commune a signé une convention triennale pour adhérer au Conseil en Energie Partagé (CEP) avec le SDEF en 2019, accord qui prenait fin en février 2022. Puis la commune a décidé de réadhérer au CEP pour une nouvelle période, et a signé une convention valide de septembre 2022 à décembre 2025. Compte-tenu de la formulation des conventions, il existe actuellement une discontinuité entre les deux conventions, qu'il convient de régulariser par la réalisation d'un avenant.

Il a été proposé d'autoriser le maire à signer l'avenant avec le SDEF concernant l'adhésion de la commune au CEP, du 23 février au 6 septembre 2022. Les autres clauses de la convention restent inchangées.

**Décision du Conseil Municipal** : proposition validée à l'unanimité.

### 16 – QUESTIONS DIVERSES

M. Loïc PETILLON, adjoint au maire en charge des affaires scolaires, a informé le conseil municipal du départ d'un agent des services périscolaires affecté en renfort à la garderie et à la cantine depuis 4 ans. Une offre d'emploi va être publiée prochainement afin de recruter un agent pour le remplacer.

Il a également informé le conseil municipal du départ de la Directrice de l'école des Hirondelles, Mme Anne-Lise BOUCHER. Sa remplaçante, Mme Chloé CAMUS, prendra ses fonctions en août.

Par ailleurs, il a présenté au conseil municipal une première estimation du coût de la sécurisation des bâtiments périscolaire-scolaire-mairie envisagée, pour 10.000 € environ. Il a précisé que ces travaux sont éligibles à plusieurs dispositifs d'aides financières. Les membres du conseil municipal ont émis un avis de principe favorable à ce projet, qui sera présenté de façon plus complète et détaillée en commission travaux.

Il a également présenté une estimation du coût d'installation d'une pyramide de cordes pour compléter l'ensemble de l'aire de jeux en cours de réalisation près du stade de football. Le montant du projet s'élève à 20.000 € environ. Il sera étudié prochainement en commission travaux, pour une éventuelle réalisation en 2025.

\*\*\*\*\*

La séance a été levée à 20 h 15.

\*\*\*\*\*